

Tensions sur les personnels : le service public social et médico-social proche du point de rupture ?

Les établissements publics sociaux et médico-sociaux accueillent quotidiennement (très souvent 365j sur 365, 24h/24h) des publics particulièrement fragiles, enfants et adultes en situation de handicap, enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance. Mais aujourd'hui, faute de personnels, la maison brûle et certains établissements n'ont plus la capacité d'assurer une continuité de service partout et pour tous. Souvent premiers et derniers maillons de la chaîne, les acteurs du secteur public tirent la sonnette d'alarme et interpellent les pouvoirs publics afin d'obtenir des réponses rapides dont une extension du SEGUR pour tous.

Attractivité et recrutement : des signaux très inquiétants

Une enquête flash réalisée auprès des adhérents du GEPSO au mois de septembre révèle que **97,8 % des répondants** (soit 90 structures dans toute la France) **indiquent rencontrer des problématiques de recrutement**. Parmi eux, 70% qualifient ces difficultés de très importantes et 44,4% qu'elles **mettent en cause leur continuité de service**.

Pour un certain nombre d'établissements, assurer leur mission d'accueil devient de plus en plus difficile Alors que la mission première d'un établissement public social ou médico-social est l'inconditionnalité de l'accueil et la sécurité de cet accueil, exercer cette mission devient de plus en plus complexe faute de personnels en nombre suffisant ou qualifié. Aujourd'hui, des structures doivent réduire voire fermer certains services, avec un impact direct sur le quotidien des personnes accompagnées - ou en attente d'accompagnement - et de leurs familles.

Des risques pour les publics accueillis Faute de solutions autres, le recours croissant aux agences d'intérim « spécialisées » dans le secteur ou à des contractuels, fait courir des risques pour les publics accueillis ayant besoin d'un accompagnement par des personnels hautement qualifiés et stables.

SECUR DE LA SANTE : une extension inévitable

Contrairement à ce qui peut être écrit ou dit ici et là, **les revalorisations via le CTI (Complément de traitement indiciaire) décidées dans le cadre du Ségur de la Santé ne concernent toujours pas tous les agents de la Fonction publique hospitalière (FPH)**. Certaines catégories de professionnels (filiale administrative, technique et éducative) et d'établissements (Foyers l'enfance) demeurent toujours exclus **sans raison**. A l'échelle nationale, cela représente plus de 3% du total des agents. Certains renvoient : « *pour si peu, où est le problème* », mais derrière ces 3%, combien de d'enfants, d'adultes et de familles méprisés et impactés dans leur quotidien faute de professionnels pour les accompagner ? Et combien de professionnels dévalorisés sans raison et en colère devant l'injustice de la mesure ? Comment peut-on discriminer financièrement les personnels sur le critère de la nature du financeur de leur établissement employeur ? Ces mesures de revalorisations à plusieurs vitesses ont généré une concurrence entre les professionnels au sein d'un même établissement ou entre établissements publics d'un même territoire, situation qui aujourd'hui n'est plus tenable. Elles mettent également complètement à mal les logiques de décloisonnement sanitaire/médico-social et social que les pouvoirs publics appellent pourtant de leurs vœux.

Le GEPSO réitère sa demande aux pouvoirs publics d'une extension rapide et immédiate du CTI à tous les agents de la FPH pour des raisons d'équité et afin d'éviter l'hémorragie au sein des établissements concernés et une stérile concurrence au sein même du secteur public.

Reconnaitre et valoriser les métiers pour les rendre plus attractifs

La crise sanitaire nous a rappelé avec force l'importance d'un service public de proximité au service de tous et en particulier des plus fragiles. Des mesures pour valoriser et reconnaître les métiers de l'accompagnement sont indispensables : reconnaissance de la pénibilité, revalorisation des grilles de la FPH, formations initiales plus adaptées à la complexité des accompagnements. Des mesures en faveur d'une revalorisation des métiers viennent d'être annoncées pour le secteur Grand âge et aide à domicile, le secteur du handicap et de la protection de l'enfance sont aussi en grande souffrance et en réitèrent le besoin indispensable !